# ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

L'assemblée régulière du conseil municipal de la Municipalité de Stanbridge East s'est tenue à l'Hôtel de Ville, 12, rue Maple, Stanbridge East, Québec, le lundi 13 janvier 2025 à 19h00.

### <u>PRÉSENCES</u>

Monsieur le maire, Greg Vaughan, et les conseillères et conseillers: Laurent Marchal, Marcus Flynn, et Robert Young tous formant quorum sous la présidence du maire.

Nicole Blinn, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

#### **ABSENCE**

Les conseillères Laurie-Ann Foucrault, Tanya Garrick Rhicard et Rose Lawlor

### 25-01-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Laurent Marchal, appuyé par le conseiller Robert Young, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel présenté.

#### 25-01-02 <u>PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE</u>

Il est proposé par le conseiller Marcus Flynn, appuyé par le conseiller Robert Young, et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière, tenue le 2 décembre 2024, soit adopté.

# 25-01-03 <u>PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE ADOPTION DU</u> <u>BUDGET ET PTI</u>

Il est proposé par le conseiller Laurent Marchal, appuyé par le conseiller Marcus Flynn, et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée spéciale, tenue le 19 décembre 2024, soit adopté.

### 25-01-04 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par le conseiller Marcus Flynn, et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée extraordinaire, tenue le 19 décembre 2024, soit adopté.

# PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen présent

#### 24-01-05 COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par le conseiller Marcus Flynn, et résolu que les comptes extraordinaires (signifiés par un astérisque) et les comptes réguliers qui suivent soient payés :

### SALAIRES PAYÉS EN JANVIER 2025

Total des salaires: 12 213.68\$

# CHÈQUE FOURNISSEUR N°

6123	Receveur Générale	Retenue fédérale	6 315.15
6124	Ministre du Revenu du Québec	Retenue provinciale	23 679.42
*6125	AESL instrumentation inc.	T.E.U réactifs de	215.00
		phosphates	
*6126	Atelier et Découpage Bourgea	Tracteur et chasse -	5 538.44
	2014 inc.	neige	
6127	Avizo Experts – Conseils	Décembre T.E.U.	1 722.56
6128	Peter Beaucage	Décembre enly. neige	2 840.97
6129	Bell Canada		666.07
6130	BMR Express	S.I. / garage	151.54
*6131	Uni – Select Canada Inc.	Chasse – neige / F-550	168.53
*6132	Donna Butler	Remb. dép / carrefour	522.79
		culturel	
6133	Canton de Bedford	Collectes MR décembre	7 681.85
*6134	Centre du Camion Cowansville	Chasse – neige / lame	989.17
*6135	CSE Incendie et Sécurité Inc.	S.I. / tuyaux – bottes –	2 875.60
		lingette rés#24-10-07	
6136	CT Copier	Contrat	344.20
*6137	Distribution Marc Chevalier Inc.	Chasse – neige / huile	110.37
6138	Dépanneur Chez Ben	Essence – garage et S.I.	326.14
6139	Dépanneur Stanbridge East	12 Maple / piles et eau	18.57
*6140	Fédération Canadienne des	Adhésion FCM	377.96
ψ <i>C</i> 1.41	Municipalités		550.24
*6141	Formiciel	Comptes de taxes et	558.34
*6142	Outillaga Pioux G.D.P.	enveloppes 12 Maple / F-550 / S.I (	1 918.87
.0142	Outillage Rioux G.D.B.	tour lumineuse – rés #	1 910.07
		24-11-04	
*6143	Grafcom.ca	Hébergement Web 2025	420.00
6144	Hydro-Québec	Usine T.E.U.	1 499.01
*6145	ICO – Technologies Inc.	Première ligne – contrat	1 813.85
0115	reemologies me.	de support annuel	1 013.03
6146	Gestim inc.	Inspectrice	3 918.11
*6147	JLD – Lague	S.I. – génératrice / rés #	3 590.64
		24-11-04	
*6148	Jacques Thibault (Pierreville)	S.I. / tests camions et	1 356.71
	-	pompes	
*6149	Librairie Moderne	Biblio	1 974.95
*6150	Mines Seleine	Safe-T-salt / 17.72 t.m.	4 885.48
		et 18.40 t.m.	
6151	Motosports G.L.	Petite sableuse	6.84
*6152	Municipalité de Saint Armand	Prévention – octobre et	1 925.71
		novembre	
6153		F-550 et garage	172.29
	VOX Avocat (e) s Inc.	Dossier 0146-024046	441.50
*6155	PG Solutions Inc.	Microsoft 365 et contrat	11 268.12
(15)	D4 C 1-	d'entretien et soutien	<b>50.01</b>
6156	Postes Canada	Calendrier collectes 2025	58.91
*6157	Dractice Pretiques	Biblio	80.37
*6158	Practico Pratiques Presse Commerce	Biblio	526.17
6159	Chauffage P. Gosselin Inc.	Mazout et Diesel nov.	7 296.71
0133	Chauffage 1. Oossellii IIIC.	Déc.	1 470.11
*6160	Raymond Chabot Grant	Audit 2024 / rés # 24-	4 225.34
3100	Thornton	09-20 et PRABAM	. <i>223,3</i> T
6161	R.I.G.M.R.B.M.	Enfouissement déc.	1 359.44
6162		Tri recyclage décembre	1 275.89

# CHÈOUE FOURNISSEUR N°

*6163	Services Financiers Xerox	Crédit-bail	1 147.68
	Canada		
*6164	Staples Commercial	Fourniture de bureau	352.87
6165	Telus mobilité		501.59
6166	Sanibert inc.	(2x) Toilettes port. sept.	389.66
6167	-	Chèque annulé/ erreur	-
		impression	
*6168	CIBC-Visa		1 413.87
*6169	Musée Missisquoi	Rés.# 25-01-11	2 300.00
*6170	CSPC Main dans la Main	Rés. # 25-01-12	500.00

# RAPPORT DE L'INSPECTRICE DES PERMIS ÉMIS EN DÉCEMBRE ET RAPPORT ANNUEL 2024

Dépôt des rapports de l'inspectrice, des permis émis en décembre et le rapport annuel 2024.

# AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 445-2025 TAUX POUR LES COMPTES DE TAXE MUNICIPALES 2025

Le conseiller Robert Young donne avis de motion qu'à une assemblée subséquente, elle proposera, ou en son absence un autre conseiller, l'adoption du règlement n° 445-2025–Taux pour les comptes de taxes municipales 2025.

L'objet de ce règlement est pour fixer le taux d'intérêt et les taux de taxation sur tous les biens-fonds de la municipalité selon le rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2025.

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement n° 445-2025 et renoncent à sa lecture.

Copie du projet de règlement n° 445-2025 avait été remise à chacun des membres du conseil le 8 janvier 2025.

# 25-01-06 ADOPTION-RÈGLEMENT 442-2024- AUTORISANT LE REMPLACEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE COWANSVILLE

#### CONSIDÉRANT QU'

aux termes du décret 284-2000 du Gouvernement du Québec, en conformité avec la *Loi sur les cours municipales* (RLRQ, c. C-72.01), Cowansville, East-Farnham et Abercorn ont conclu une entente pour l'établissement d'une cour municipale commune par l'extension de la compétence de la cour municipale locale de la ville de Cowansville au territoire de chacune des municipalités, dûment approuvée;

#### CONSIDÉRANT

l'adhésion de la municipalité de Brigham et du Village de Brome à l'entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Cowansville en vertu du Décret 903-2001 daté du 31 juillet 2001;

#### **CONSIDÉRANT QUE**

Canton de Bedford, Bedford, Dunham, Farnham, Frelighsburg, Notre-Dame-de-Stanbridge, Saint-Armand, Ste-Sabine, St-Ignace-de-Stanbridge, St-Pierre-de-Véronne (aujourd'hui Pike River), Stanbridge

East, Stanbridge-Station et Sutton ont adhéré à l'entente de cour commune de Cowansville, le tout en vertu du Décret portant le numéro 331-2005 et daté du 13 avril 2005;

**CONSIDÉRANT QUE** 

la MRC Brome-Missisquoi a adhéré à l'entente de Cour commune de Cowansville, le tout en vertu du Décret portant le numéro 995-2008 et daté du 15 octobre 2008;

**CONSIDÉRANT QUE** 

les municipalités participantes désirent modifier cette entente réputée conclue et modifiée en 2005, le tout tel que permis par l'article 24 de la Loi précitée;

CONSIDÉRANT QUE

les municipalités participantes désirent se prévaloir des dispositions de l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales* (RLRQ, c. C-72.01) pour autoriser le remplacement de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Cowansville;

CONSIDÉRANT QU'

un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 2 décembre 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

**CONSIDÉRANT QUE** 

le règlement a pour objet d'autoriser la conclusion d'une entente portant sur le remplacement de l'entente de cour commune en vigueur et de désigner les signataires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par le conseiller Marcus Flynn, et résolu d'adopter le Règlement numéro 442-2024 autorisant le remplacement de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Cowansville.

# 25-01-07 <u>ADOPTION -RÈGLEMENT N°443-2024- RÉGIE INTERNE DES SÉANCES</u> DU CONSEIL

**ATTENDU** l'article 491 du Code municipal du Québec qui permet

au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du Conseil et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stanbridge East désire agir afin de

maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du

Conseil municipal;

ATTENDU QU' il est opportun que le Conseil adopte un règlement à cet

effet;

ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a été donné à la

séance du 2 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par le conseiller Laurent Marchal, et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 443-2024 relative à la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Stanbridge East.

#### 25-01-08 <u>MANDAT- AVIZO EXPERTS-CONSEILS INC. -VALIDATION</u> <u>DÉBITMÈTRE -USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES</u>

Il est proposé par le conseiller Laurent Marchal, appuyé par la conseiller Marcus Flynn, et résolu d'accepter l'offre de service de la Firme Avizo Experts-conseil inc., pour effectuer la validation du débitmètre à l'usine de traitement des eaux usée, en vertu du règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU), selon les termes et conditions contenus à l'offre de service en date du 01 novembre 2024 (Soumission n°8114) et que ce conseil autorise la directrice générale, Nicole Blinn, à signer pour et nom de la municipalité, tout documents requis aux fins de la présente résolution.

# 25-01-09 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE - FORMATION DES POMPIERS ET DES POMPIÈRES - 2024-2025

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un

service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux

municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir

efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU' en avril 2023, le gouvernement du Québec a établi un nouveau

Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et

des pompières;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux

organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation

d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise aussi à améliorer la capacité d'intervention

des SSI de ces organisations municipales en cas de sinistre, à les aider à se préparer aux éventuelles situations d'urgence et à intervenir rapidement et de manière appropriée lorsque ces événements surviennent, réduisant ainsi leurs conséquences sur

la vie, les biens ou l'environnement;

ATTENDU QUE la municipalité de Stanbridge East désire bénéficier de l'aide

financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Stanbridge East prévoit désormais la

formation de trois (3) pompiers pour le programme Pompier I au cours des années 2024-2025 afin de répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire, incluant l'ajout d'un (1) pompier supplémentaire en fonction des besoins identifiés pour cette période- (modifiant la

résolution #23-11-18);

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la

Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Brome-Missisquoi en conformité avec l'article 6 du Programme; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marchal, appuyé par le conseiller Marcus Flynn, et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette révision de demande à la MRC de Brome-Missisquoi.

# 25-01-10 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE - FORMATION DES POMPIERS ET DES POMPIÈRES- 2025-2026

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un

service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux

municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir

efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU' en avril 2023, le gouvernement du Québec a établi un nouveau

Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et

des pompières;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux

organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation

d'urgence;

**ATTENDU QUE** ce programme vise aussi à améliorer la capacité d'intervention

des SSI de ces organisations municipales en cas de sinistre, à les aider à se préparer aux éventuelles situations d'urgence et à intervenir rapidement et de manière appropriée lorsque ces événements surviennent, réduisant ainsi leurs conséquences sur

la vie, les biens ou l'environnement;

ATTENDU QUE la municipalité de Stanbridge East désire bénéficier de l'aide

financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Stanbridge East prévoit la formation de deux

(2) **pompiers** pour le programme Pompier I au cours des années 2025-2026 afin de répondre efficacement et de manière

sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la

Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Brome-

Missisquoi en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marchal, appuyé par le conseiller Robert Young, et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Brome-Missisquoi.

# 25-01-11 CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2025 ET COMMANDITE 41<sup>E</sup> FESTIVAL DE LA TARTE AUX POMMES- SOCIÉTÉ D'HISTOIRE MISSISQUOI

Il est proposé par le conseiller Laurent Marchal, appuyé par le conseiller robert Young, et résolu de contribuer un montant de \$2 000 au Musée Missisquoi pour leur campagne de financement 2025 et un montant de 300\$ pour une commandite pour le 41<sup>e</sup> Festival de la tarte aux pommes. (GL# 02 70259 951).

# 25-01-12 <u>DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER 2024-2025 CPSC MAIN DANS LA MAIN</u>

Il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par le conseiller Marcus Flynn, et résolu que ce conseil verse une contribution de 500.00\$, au Centre de pédiatrie sociale Main dans la Main pour venir en aide aux enfants en situation de grande vulnérabilité dans Brome-Missisquoi.

#### DEMANDE DE COMMANDITE -LA SHOP CULINAIRE

Il est convenu que ce conseil ne souhaite pas contribuer.

# 25-01-13 <u>DÉMARCHE MADA- FORMATION DU COMITÉ</u>

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stanbridge East a présenté une

demande d'appui financier pour l'élaboration d'une politique MADA dans le cadre du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet

1;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'acceptation de la subvention octroyée par le

Secrétariat aux aînés dans le cadre du programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1, la Municipalité de Stanbridge East désire réaliser la

démarche MADA;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stanbridge East entend réaliser la

démarche conformément aux engagements tels que mentionnés dans la convention d'aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE les 6 municipalités suivantes : Bedford, Canton de

Bedford, Notre-Dame de Stanbridge, Saint-Armand, Saint-Ignace de Stanbridge et Stanbridge-East ont travaillé de façon concertée pour l'élaboration des 3

politiques MADA précédentes;

CONSIDÉRANT QU' elles souhaitent travailler en continuité et ne pas

multiplier les démarches avec les organismes qui les

desservent;

ATTENDU QUE les Municipalités et la Ville ont pour mission d'assurer

le bien-être de leurs citoyennes et de leurs citoyens ainsi

que la vitalité de leur communauté;

ATTENDU QUE la démarche MADA relève d'un pouvoir de la

Municipalité lui permettant d'intervenir dans les limites de ses compétences et de jouer un rôle actif auprès des

personnes aînées;

ATTENDU QUE les Municipalités et la Ville conviennent de mettre en

place un comité de pilotage régional dans le but d'agir

sur les enjeux communs;

ATTENDU QUE chacune des Municipalités et la Ville s'engagent à

former un comité local afin de répondre aux besoins

spécifiques de leurs résidents ainés.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marcus Flynn, appuyé par le conseiller Robert Young, et résolu que le conseil municipal de Stanbridge East :

- Approuve la constitution du comité de pilotage régional auquel les personnes responsables du dossier des personnes aînées pour chacune des Municipalités et la Ville participeront. Lequel comité sera composé de représentants des organismes suivant :
- > FADOQ
- Centre d'action bénévoles de Bedford
- Popote Roulante
- ➤ Avante Women's center
- ➤ Fondation Claude Deserre
- ➤ Au phil du temps
- Sureté du Québec
- Diabète BM
- Les Municipalités et la Ville acceptent que des citoyens ou partenaires engagés se joignent en cours de démarche à ce comité.

Lequel comité aura le mandat :

- De réaliser les étapes de la démarche conformément aux principes inhérents à la concertation et à la participation citoyenne et sociale;
- De recommander la politique, son plan d'action MADA régional et local à chacun des conseils municipaux;
- D'assurer la mise en place de mécanismes de mise en œuvre et de suivi des plans d'action.
- Les Municipalités et la Ville créés ou maintiennent un comité MADA local Lequel comité aura le mandat :
  - D'identifier les actions locales en cohérence avec les enjeux régionaux;
  - De procéder à la rédaction du plan d'action local
  - D'assurer le suivi et la mise en œuvre
- Les Municipalités nomment le conseiller Monsieur Marcus Flynn à titre de personne responsable du dossier des personnes aînées ;

Laquelle personne aura le mandat :

- De participer au comité de pilotage régionale;
- D'assumer le leadership de l'élaboration ou de la mise à jour de la politique régionale et du plan d'action régional et local;
- De représenter les intérêts des personnes aînées auprès du conseil municipal et de la communauté;
- D'assurer le lien entre le comité de pilotage régional, le comité local et le conseil municipal.

# **CORRESPONDANCE**

MRC de Brome Missisquoi : Invitation séance d'information sur le nouveau Pacte BM, le 29 janvier à13h30 à la MRC.

### LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h22.				
Nicole Blinn,	Greg Vaughan, Maire			
Directrice générale greffière-trésorière				